



## maintient du salaire par l'employeur

Par **zercha**, le **21/11/2012** à **23:19**

Bonjour, Je souhaiterai savoir si l'employeur a l'obligation de maintenir le salaire en cas de maladie depuis 1 an je perçois les ITT de la sécurité sociale, mais en ce qui concerne la Prévoyance mon employeur refuse l'avance de salaire et m'envoie épisodiquement des sommes arguant attendre le versement de la prévoyance AG2R , j'ai 12 ans d'ancienneté et je suis AUXILIAIRE DE VIE A l' ADMR . Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **22/11/2012** à **09:28**

Bonjour,  
A priori, l'employeur peut attendre le versement de la prévoyance mais nous en savons trop peu notamment sur l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...